



Aide de sous si je demissione

Par **nonodeco**, le 15/11/2008 à 19:47

bonjour

je voudrais demissionne ou je travail depuis 7 mois car une ambiance tres negative et des promesse non tenu
de plus j'ai as ma charges 2 enfants et un mari qui et classe en 2 eme cathégorie handicapedonc n'as pas le droit de travailler(helas)
je voudrais savoir si une aide pourrais mettre attribue ou autre chose car licencier par mon employeur n'est pas possible
que faire
merci d'avance

Par **Marion2**, le 15/11/2008 à 19:57

Bonjour,

Si vous démissionnez, vous n'avez droit à rien, même pas aux indemnités ASSEDIC

Cordialement

Par **nonodeco**, le 15/11/2008 à 20:10

meme pas une aide car j'ai 3 personne a ma charge

Par **domi**, le **15/11/2008** à **21:22**

Bonsoir , Laure a raison , si vous quittez votre emploi , vous n'aurez pas le droit aux assedics ! tout au plus la CAF vous augmentera un peu l'aide au logement...Domi

Par **nonodeco**, le **16/11/2008** à **17:08**

merci mais je touche pas apl et la caf pour deux et 120 euro

bref j'ai pas de solution

merci qu'en meme